

## peut-on désigner plusieurs tuteurs légaux ?

Par **tam74**, le **03/05/2010** à **12:34**

Bonjour,

Mon mari et moi souhaitons désigner un voire deux tuteur(s) à qui confier la garde et l'éducation de notre fils au cas où nous viendrons tous les deux à décéder avant sa majorité. Est-il possible de désigner deux tuteurs légaux (un dans chacune de nos familles) ? Si cela n'est pas possible, comment faire pour que le tuteur soit tenu de maintenir le lien entre notre enfant et son autre famille ?